

**30/04/2022**  
**REMISE DE PRIX**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANMONM, PRIX DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DÉCERNÉ AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**

Dans le cadre de la convention signée entre l'Ordre du Mérite de Vendée et l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers, la section de JSP de Moutiers-Les-Mauxfaits, accompagnée de ses formateurs et du président de l'ADJSP, le lieutenant-colonel Christophe Lalo, a été distinguée avec le prix de l'engagement citoyen. Un diplôme, une médaille, une pochette du Conseil Départemental et des récompenses du Crédit Mutuel Océan leur ont été remis. Ces signes de reconnaissance sont de nature à encourager ces jeunes qui se sont engagés pour secourir leurs concitoyens.

Au titre des enjeux, les Jeunes Sapeurs-Pompiers représentent bien évidemment la relève de demain pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Mais les Jeunes Sapeurs-Pompiers représentent aussi un enjeu humain et éducatif important :

- Donner à ces filles et garçons le goût de l'engagement civique en leur apprenant à respecter la loi et découvrir la notion de hiérarchie,
- Au-delà de l'individualisme de notre société, transmettre aux adolescents l'esprit communautaire, par la vie de groupe qui leur est imposée chez les

Jeunes Sapeurs-Pompiers, toutes actions des sapeurs-pompiers ne se faisant qu'en équipe,

- Fournir du sens à la vie d'un jeune qui, en s'engageant va se sentir utile aux autres en apprenant le sens des responsabilités, mais aussi les bases d'un métier s'il en fait le choix,
- Découvrir que rigueur et persévérance sont indispensables à tout engagement,
- Faire appréhender aux jeunes les valeurs de solidarité, respect des anciens, passage de relais entre les générations, qui sont essentielles à la vie d'un centre de secours,
- Constituer aux côtés de l'école et de la cellule familiale, une autre dimension éducative,
- Faire prendre conscience aux adolescents ce que représente le bénévolat à travers les équipes qui les encadrent.

La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte dès l'âge de 14 ans aux jeunes qui en font la demande et après une sélection. Elle se déroule sur 3 à 4 années et débouche sur l'obtention du « Brevet de Jeune Sapeur-Pompier ». Ce diplôme permet d'intégrer, dès l'âge de 18 ans, les centres de secours comme Sapeur-Pompier Volontaire.

Michel Montaletang